

N° Convocation : EF_IM2_202

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026 -SESSION 1-**

Etablissement : Faculté des Sciences Infirmières et du Management Hospitalier
Filière : Techniques de la Santé, Option: Imagerie Médicale
Semestre : S3

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 3 de La Faculté Abulcasis **Faculté des Sciences Infirmières et du Management Hospitalier** qui auront lieu du **02 au 21 janvier 2026** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : 9
- Emplacement : 2

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves munis(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : BOUMBERE Kagbansa Kataka Joseph
- N° d'inscription : INS-FASIMH00025716/2025
- CIN/Passeport : EB757241

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Physique Générale et Physique des Rayons X	03/01/2026	12h00
2	Radioprotection et Dosimétrie	06/01/2026	12h00
3	Principes et Techniques en IM	08/01/2026	12h00
4	Langues III	10/01/2026	12h00
5	Culture And Art Skills	13/01/2026	12h00
6	Stage III: Stage En Radiologie des Urgences	16/01/2026	12h00
7	Stage IV : Stage En Radiologie Du Bloc Operatoire	19/01/2026	12h00

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'exams est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'exams.

Service Evaluations et Examens